

Coqueluche.

Quoique moins fréquente et moins grave dans notre pays que dans les pays du nord, la coqueluche est cependant une des maladies sérieuses de l'enfance.

En l'an 605 il y eut dans le pays de Vaud une grave maladie épidémique „qui courrait pour lors comme sanglots“ (*Ruchat*, „Document-manuscrit pour l'Histoire du Pays de Vaud“, tome V., p. 8).

Le mot de „coqueluche“ servait jadis à désigner tout un groupe de maladies catarrhales; aussi malgré sa désignation, nous ne pouvons reconnaître la coqueluche avec quintes dans le récit de *Pierrefleur*, grand banneret d'Orbe („Mémoires“, publiés par *A. Verdeil*, Lausanne, 1856):

„Au mois d'août et septembre 1538 accourut une maladie appelée la *coqueluche* généralement par tout le monde. Et peu de gens ont esté qui ne s'en soient senti et en estoyent les uns plus malades que les autres. La ditte maladie ne duroit que trois ou quatre jours ou huit jours pour le plus. Et quand quelcun l'avoit on ne faisoit que rire à cause que nul ou peu de gens en mourroyent.“

De Haller („Historia morborum“, 1699 à 1702) ne cite que quelques cas de toux spasmodique et *Tissot* ne donne aucun conseil contre la coqueluche dans son „Avis au peuple“.

La coqueluche apparaît sous forme d'épidémie au printemps et en été et s'attaque principalement aux enfants au-dessous de 6 ans. Sa *léthalité* varie suivant les années.

Années	Nombre absolu des décès dans le canton	Nombre relatif à 100,000 habit.	Années	Nombre absolu des décès dans le canton	Nombre relatif à 100,000 habit.
1877	58	25	1888	30	11
1878	43	18	1889	52	20
1879	19	8	1890	29	11
1880	46	19	1891	98	39
1881	26	10	1892	28	11
1882	17	7	1893	16	6
1883	40	16	1894	29	11
1884	51	21	1895	62	23
1885	46	19	1896	38	14
1886	40	16	1897	43	18
1887	24	9	1898	25	9

En résumé, dans la période 1877 à 1893 :

	Sur 100 décès	Sur 100,000 habitants
Canton de Vaud	0.76	16
Suisse	—	25

Moyenne annuelle de la mortalité pour 100,000 habitants (*H. Monod*, „Encyclopédie d'hygiène“, p. 486):

Suède	16.5	Angleterre	44.4
France	17.8	Prusse	49.5
Suisse	19.8	Belgique	60.7
Irlande	29.0	Ecosse	63.8
Hollande	31.2	Autriche	98.3
Italie	35.4		

Les *mesures préventives* découlent de l'âge même des malades. Il faut les isoler, leur interdire la fréquentation des écoles, les réunions enfantines de toute espèce, et les éloigner des promenades publiques. Les parents seront rendus attentifs aux conséquences de la propagation de la coqueluche qui se fait par les germes morbides contenus dans les crachats dans les matières vomies et sur les vêtements. Les logements seront désinfectés. La pratique du *changement d'air*, excellente au point de vue curatif, offre le danger de contaminer les contrées indemnes. L'arrivée d'un cas de coqueluche doit être immédiatement signalée au syndic pour que les mesures d'isolement soient aussitôt prises.

Dysenterie.

Au nombre des maladies disparues se trouve la dysenterie qui jadis était une des maladies populaires les plus redoutables.

Fabrice de Hilden l'observait à Payerne en 1602 et la décrivait dans son „Traité de la dysenterie, c'est-à-dire du cours de ventre sanguinolent“ (De dysenteria hoc est cruento alvi fluore). (Voir *Franck*, traduction Bayle, tome VI, page 251.)

En 1727, le Dr *Jean-Pierre d'Apples*, à Lausanne, publiait des „Conseils pour prévenir et guérir la dysenterie“.

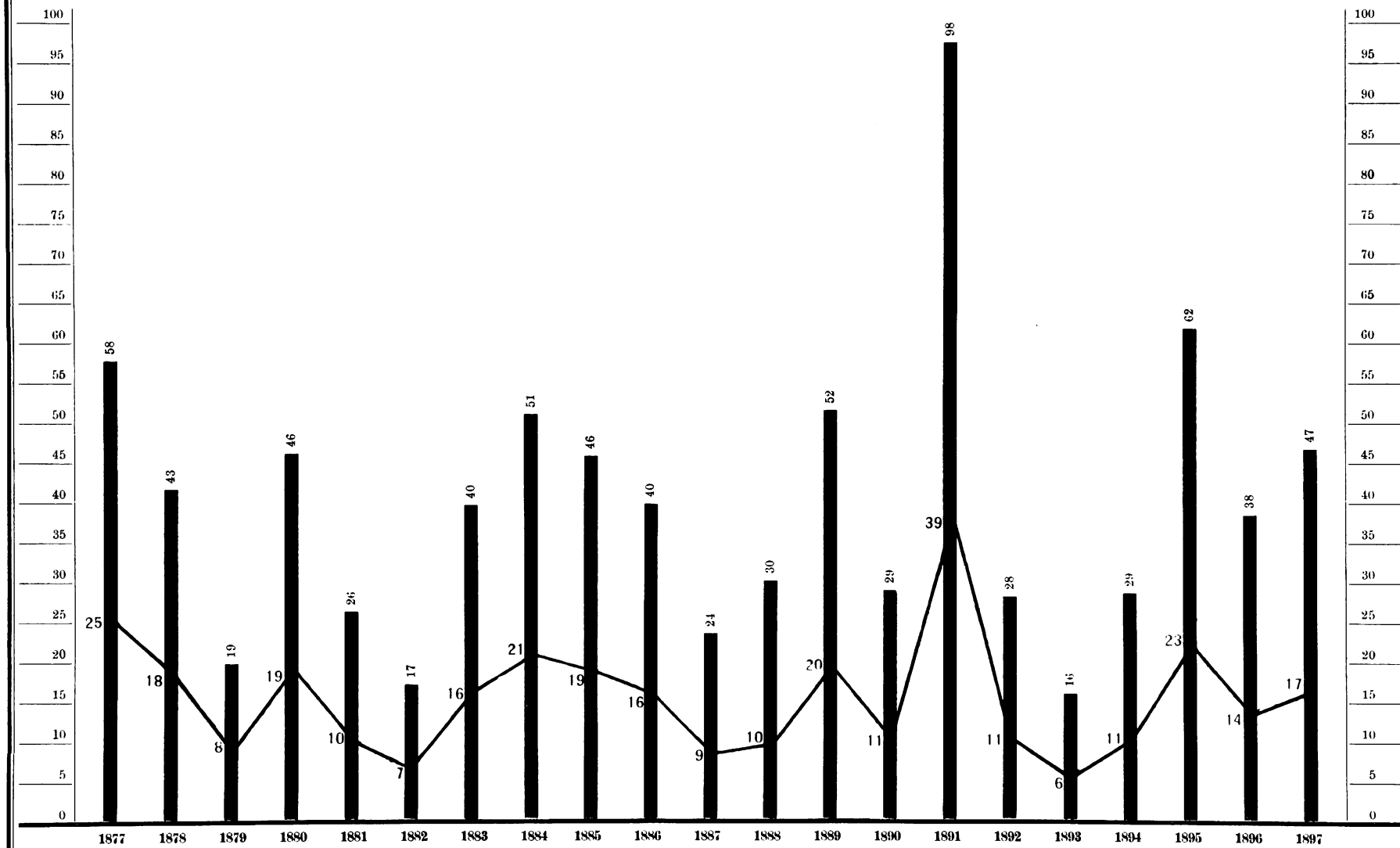
Pour *Tissot* („Avis au peuple“, Lausanne, 1761 et 1776) la dysenterie est ordinairement épidémique. Elle commence quelquefois à la fin de juillet, plus souvent au mois d'août et finit quand les gelées commencent. Elle n'a aucun rapport avec les fruits; ainsi „les années 1759 et 1760 ont été extrêmement abondantes en fruits, mais il n'y a pas eu de dysenterie“. *Tissot* guérit la dysenterie avec des fruits et croit que la maladie est „plus rare et moins fâcheuse qu'autrefois grâce aux nombreuses plantations d'arbres qui ont rendu les fruits extrêmement communs“. *Tissot* donne d'excellents conseils contre la contagion.

D'après le Dr *Zimmermann* de Zurich („Traité de la dysenterie“, 1766), c'est la méthode de traitement de *Tissot* qui lui a donné les résultats les plus favorables.

D.-M. Pache à Morges, publia ses „Observations sur l'épidémie dysentérique de l'année 1768“, Neuchâtel 1769, 25 pages („Journal helvétique“, année 1769, page 247 à 271).

Coqueluche.

Plein: Nombre absolu des décès. — *Ligne rouge*: Nombre relatif à cent mille habitants.



En 1771 „les illustres et très honorés seigneurs du Conseil de Santé“ adressent une *Instruction nouvelle* au sujet de la dysenterie pour remplacer celle de 1727 qui faisait „dresser les cheveux sur la tête de *Zimmermann*“ et pour compléter celle de 1750 du même collège de médecine. L'instruction est intitulée: „Méthode curative de la dysenterie“ (Berne, 23 septembre 1771, imprimerie de LL. EE).

Elle est distribuée „pour que les gens de la campagne, éloignés du secours de bons médecins puissent se préserver de la dysenterie avant d'en ressentir les atteintes et se conduire prudemment quand ils en sont atteints, et par rapport à la manière de vivre, et par rapport aux remèdes dangereux qu'ils doivent éviter“.

Pour éviter la contagion, le malade aura un seau spécial qui sera versé dans une fosse éloignée des maisons et des jardins d'au moins cinquante pas. L'ipécacuanha fait la base du traitement conseillé. Les morts doivent être ensevelis de bonne heure, conduits sur des chariots plutôt que portés par des hommes.

En 1817, la dysenterie régnant dans le canton et y faisant des progrès, le Conseil d'Etat (1^{er} octobre 1817) fait distribuer par les municipalités l'„Instruction du Conseil de Santé pour traiter la dysenterie dans les endroits où il n'y a pas de médecin“.

Peu de maladies étant aussi contagieuses que la dysenterie, il faut se tenir le moins possible dans la chambre du malade, ne pas coucher dans son lit; laisser les fenêtres ouvertes, ne pas amasser le linge sale dans un coin de la maison, mais le jeter dans un baquet plein d'eau; ne pas manger dans la chambre du malade, nettoyer les planchers, et enfouir les selles.

On trouve la description d'une épidémie dans le „Résumé des renseignements parvenus au Conseil de Santé du canton de Vaud au sujet de la dysenterie qui régna dans le canton pendant l'été 1834“. Brochure, Lausanne, imprimerie Delisle, 1835. Dans le mois de juin les diarrhées dégénèrent en choléra et même en choléra sporadique. La dysenterie parut vers le milieu de juillet à Payerne, Lausanne et Morges. En août, Yverdon et Ollon furent atteints. En septembre l'épidémie parvint à Ste-Croix et dans les Ormonts. En octobre la dysenterie se montre dans les districts de Lavaux et de Vevey. Les autres parties du canton furent épargnées. La mortalité fut „généralement restreinte“.

En 1842, le Dr *Jean de la Harpe* décrit dans l'„Echo médical“ une épidémie de dysenterie chez les enfants.

1843. Dr *de la Harpe*. „Rapport présenté au Conseil de Santé du canton de Vaud sur une épidémie de dysenterie qui a régné dans le district d'Aigle,

pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre 1843“ (Auszug in der „Schweizerische Zeitschrift für Medizin, Chirurgie und Geburtshülfe“, Jahrgang 1846, Seite 208—220).

Depuis cette époque, les rapports sanitaires ne mentionnent plus d'épidémies. La Suisse a cependant eu de 1840 à 1847 le contre-coup des épidémies de France et de Belgique (*Colin*, article dysenterie, „Dictionnaire Dechambre“).

La dysenterie n'est plus signalée ni dans les services d'hôpitaux, ni dans les déclarations médicales, ni dans les tables de décès.

En février et mars 1871, les troupes françaises internées ont eu des cas de dysenterie (36 décès en Suisse).

Les cas de dysenterie observés dans l'hôpital cantonal de Lausanne pendant le rassemblement de troupes de 1890, par le Dr *Louis Secretan* („Revue médicale de la Suisse romande“ 1890, pages 635 à 640) ne concernent pas le canton de Vaud. Les soldats avaient été atteints en Valais, principalement dans le Val d'Entremont, où régnait une épidémie meurtrière de dysenterie. L'été précédent, une épidémie de „cholérine“ avait fait de nombreuses victimes parmi les enfants et parmi les hommes les plus robustes.

Fièvre jaune.

La *fièvre jaune* a beaucoup préoccupé les autorités sanitaires vaudoises au commencement du siècle, lors des épidémies d'Espagne et d'Italie. Une commission extraordinaire composée du chef du bureau de santé et des membres du collège de médecine provoqua des arrêtés cantonaux en 1804 et 1805 (voir le volume des lois). Les lettres venant d'Amérique, de Gibraltar, d'Espagne et d'Italie devaient être désinfectées. Les marchandises de cette provenance devaient être accompagnées de certificats de quarantaine et de désinfection, à ce défaut elles étaient brûlées. Un cordon sanitaire fut établi.

Ces prescriptions ne furent pas renouvelées lors de l'épidémie de Cadix, en 1819 (voir „Gazette de Lausanne, de l'époque“).

Fièvres intermittentes.

Signalée assez fréquemment par les médecins du siècle dernier (*Tissot*, „Avis au peuple“) la malaria a complètement disparu de tous les districts. Dans celui d'Yverdon, malgré la présence des marais et des tourbières cette affection paraît avoir été très rare. Les docteurs *Brière* et *Cordey* n'ont pas constaté de palu-